

Date: Le mardi 15 juin 1999 - n° 46

Heure: 10 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

M. le Président communique et dépose :

Une lettre, en date du 9 juin 1999, que lui adressait M. Lucien Bouchard, premier ministre, concernant la nomination de Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) à titre de membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 433-19990615)

M. Brouillet, vice-président, fait motion pour que cette modification à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

Cette motion est adoptée.

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 434-19990615)

Mme Lemieux, ministre du Travail et de l'Emploi, dépose :

Le rapport d'activités de la Commission de la construction du Québec (CCQ), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 435-19990615)

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de la Société de financement agricole, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 436-19990615)

Mme Goupil, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 437-19990615)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Les rapports de la Commission des finances publiques qui, le 11 juin 1999, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé :

n° 213 Loi modifiant la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins —
Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 438-19990615)

Le rapport est adopté.

n° 217 Loi concernant Club de Curling et Social de Magog, Limité — Rapporté
avec des amendements.

(Dépôt n° 439-19990615)

Le rapport est adopté.

15 juin 1999

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 425 citoyens et citoyennes du Bas-Saint-Laurent, concernant les coupures effectuées par les Centres locaux d'emploi (CLE).

(Dépôt n° 440-19990615)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. G. Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 10 juin 1999, adressée à M. Rémi Michaud, c.a. au Service des normes et pratiques de gestion, par M. Pierre Roy, sous-ministre au ministère de la Santé et des Services sociaux, concernant la vérification du processus d'appel d'offres et d'adjudication d'un contrat de location d'immeuble à Ville Saint-Léonard.

(Dépôt n° 441-19990615)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bouchard, premier ministre, dépose, dans le cadre d'une réponse différée :

Copie d'une lettre, en date du 25 novembre 1997, qu'il adressait à M. Paul-André Comeau, président de la Commission d'accès à l'information, concernant certaines allégations relatives à la divulgation de renseignements fiscaux de nature confidentielle à et par le cabinet du premier ministre.

(Dépôt n° 442-19990615)

Copie du décret n° 292-99 du Gouvernement du Québec, en date du 31 mars 1999, concernant la constitution d'une commission d'enquête sur des allégations relatives à la divulgation de renseignements fiscaux et de nature confidentielle.

(Dépôt n° 443-19990615)

Motions sans préavis

15 juin 1999

M. Bissonnet (Jeanne-Mance) propose :

ATTENDU que l'honorable Adélard Godbout fut premier ministre du Québec de juin à août 1936 et de 1939 à 1944;

ATTENDU que l'honorable Adélard Godbout occupe une place importante dans l'histoire politique du Québec;

ATTENDU que le gouvernement Godbout fit adopter des mesures progressistes dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, des relations de travail, des richesses naturelles et de la vie démocratique;

ATTENDU que le gouvernement Godbout établit la fréquentation scolaire obligatoire;

ATTENDU que le gouvernement Godbout favorisa la modernisation de l'agriculture;

ATTENDU que le gouvernement Godbout créa l'Hydro-Québec et fut à l'origine de la nationalisation de l'électricité;

ATTENDU que le gouvernement Godbout fit adopter des lois favorisant les droits des travailleurs;

ATTENDU que le gouvernement Godbout accorda le droit de vote aux femmes du Québec;

ATTENDU que, jusqu'à ce jour, le rôle joué par l'honorable Adélard Godbout dans le développement du Québec n'a pas été suffisamment reconnu;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec et à la Commission de la Capitale nationale d'honorer la mémoire de l'honorable Adélard Godbout en donnant son nom à un édifice public ou à une artère de la Capitale.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

15 juin 1999

M. Ouimet (Marquette) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la nomination de madame Louise
Arbour à la Cour suprême du Canada.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat
s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à une consultation
générale et tienne des auditions publiques sur le projet de loi n° 67, Loi modifiant
la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement, à compter du
21 septembre 1999;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions, au plus tard le
10 septembre 1999;

QUE la ministre d'État au Travail et à l'Emploi soit membre de ladite
commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est
adoptée.

M. Després (Limoilou) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur
la gestion et l'administration d'Emploi Québec; cette motion ne peut être débattue faute de
consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

15 juin 1999

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 203, Loi concernant Les Soeurs du Bon-Pasteur de Québec;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi n° 44, Loi modifiant la Loi de police, et n° 28, Loi sur les sages-femmes;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi n° 53, Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec, et n° 36, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand, n° 209, Loi concernant la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, n° 205, Loi concernant la Ville de Victoriaville, n° 212, Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, n° 207, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, n° 218, Loi concernant Ville de Chapais, n° 211, Loi concernant la Commission de l'aqueduc de la Ville de La Tuque, n° 200, Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu, puis de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives, et n° 46, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

15 juin 1999

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 43, Loi concernant certaines dispositions dérogatoires dans les lois relatives à l'éducation.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation afin d'instituer le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 70, Loi visant à assurer les services essentiels à l'Office municipal d'habitation de Montréal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 70 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 70 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission plénière.

À 13 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

15 juin 1999

Commission plénière

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 70, Loi visant à assurer les services essentiels à l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Le projet de loi n° 70 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 70, Loi visant à assurer les services essentiels à l'Office municipal d'habitation de Montréal, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 70 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 69 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 69 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission plénière.

Prise en considération de rapports de commissions

15 juin 1999

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 27, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux en matière d'accès au dossier de l'utilisateur.

Après débat, le rapport est adopté.

À 18 h 01, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.
La séance reprend à 20 h 05.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi concernant les enquêtes sur les incendies.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 61, Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

15 juin 1999

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis.

Après débat, le rapport est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) proposant que le principe du projet de loi n° 195, Loi modifiant la Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 195 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 195 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce sera membre de ladite commission pour la durée du mandat.

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose que le principe du projet de loi n° 196,

15 juin 1999

Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 196 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 196 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor sera membre de ladite commission pour la durée du mandat.

À 23 h 49, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 juin 1999, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU